

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DE QUARTIER

VENDREDI 3 FEVRIER 2023 -18 HEURES

SECTEURS CONCERNES : RUE VICTOR HUGO , RUE SAINT-GILBERT, ALLEE DE LA FORET, RUE DU BOIS PLANTE, LE CLOS ROLAND, AVENUE JEAN JAURES, RUE DES MARTYRS, RUE LINGLET-GUILLAUME, RUE DU RELAIS, ROUTE DE DIVERS MONTs, RUE BAUDUIN PETIT, PLACE ARISTIDE BRIAND, RUE JULES PERLAUX, RUE ANATOLE FRANCE, RUE MARCEL SEMBAT, RUE DU BOIS DU HAM, RUE DU DOCTEUR LEFEBVRE, RUE ALBERT THOMAS, RUE EUGENE RENARD, RUE PAUL PLANCON, RUE MEHUL, RUE DE TROU GIGOT , RUE DU STADE, PLACE D'AUCHEL, RUE DE LA PASSERELLE, LIEU DIT LA ROCHE DE L'UF, AVENUE J.B. CLEMENT, RUE DES DEPORTES, FAUBOURD DU PIED SELLE, IMPASSE DE LA TOUR, RUE DU POTAY, RUE DE LA PAIX .

Le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée et précise que cette réunion est un moment d'échanges pour permettre à chacun de s'exprimer.

Il indique que le contexte de ces derniers mois du à la guerre en Ukraine et la crise énergétique est particulièrement difficile pour tous.

LES INFORMATIONS DU MAIRE :

POINT SUR LE CONTEXTE ACTUEL

- L'impact sur la crise énergétique n'est pas sans effet sur les finances de la commune sachant qu'il n'y a pas de bouclier énergétique pour les collectivités locales comme cela a pu être réalisé pour les ménages. Il est donc constaté un dépassement de 78 853 € au 30 septembre 2022 par rapport à septembre 2021 en ce qui concerne les fluides sur le budget communal .

Des mesures, débutées en 2020, ont été nécessaires pour limiter la hausse des dépenses d'énergie telles que :

- L'isolation des bâtiments et logements communaux,
- Un suivi précis des consommations d'énergie des bâtiments.

L'année 2022 a vu :

- La limitation de l'éclairage nocturne (5 h puis 6 h),
- La rationalisation de l'occupation des salles,
- L'arrêt du chauffage au COSEC du Charinois, véritable passoire énergétique,
- L'équipement des écoles en éclairage LED.

Cette maîtrise du coût de l'énergie devra néanmoins prendre en compte l'ouverture d'un nouveau bâtiment tel que l'Espace Culturel des Carmélites avec les charges d'entretien et de personnel.

La ligne de conduite des finances communales est respectée par cette maîtrise des dépenses et le non recours à l'emprunt.

L'installation d'Ardennes Santé Travail est prévue dans le local proche des bureaux de l'Ardennais suite à leur achat au Conseil Départemental, ce qui libérera l'ancien bâtiment à proximité de l'école primaire.

RETOUR SUR LES THEMES ABORDES LORS DE LA PRECEDENTE REUNION DE QUARTIER

La sécurité routière :

- Sécurisation des passages piétons (installation de silhouettes Piéto en cours),
- Complément de sécurité sur l'avenue Victor Hugo : installation de feux récompense, demande d'installation d'un radar, interdiction de doubler en cours. Il est à noter que l'étude effectuée par les services départementaux démontre que très peu de camions dépassent la vitesse autorisée.

La propreté :

- Ramassage des encombrants est possible pour les personnes de plus de 70 ans (se renseigner auprès de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse).
- Mobilier urbain : les membres du Conseil des Seniors travaillent actuellement sur ce dossier et un inventaire sera réalisé en vue d'un rééquipement.
- L'entretien du cimetière est cours d'étude dans le cadre du nouveau marché de la propreté.

Le numérique :

- Formation d'un agent communal afin d'aider les personnes souhaitant mieux maîtriser le numérique. Une première rencontre s'est déroulée au Foyer des Anciens.

L'éclairage public :

- De nombreuses armoires électriques sont devenues dangereuses et nécessitent une mise en sécurité rapide. Cette mise aux normes a été budgétée cette année pour un montant de 150 000 €.

La santé :

- Le manque de médecins fait l'objet d'un débat au niveau national. La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse étudie une nouvelle politique de recrutement pour le secteur de la Pointe (salariat de médecins). La réhabilitation du parking et son accès à l'Hôpital sont portés par la Ville de Fumay en collaboration avec la Communauté de Communes et l'Hôpital.

La revitalisation du centre ville :

- La maison Lehmans située près de l'église est appelée à être détruite. Ce qui permettra la réalisation d'un parking de 2 places avec la création d'un trottoir permettant de circuler en toute sécurité.
- De nombreux bâtiments y compris logements communaux ont fait l'objet d'isolation ainsi que le Château , le pôle périscolaire

QUESTIONS/ REPONSES :

Comment faire réparer du petit électroménager non récent ?

Le maire propose de se renseigner auprès de Bel'Occas, entreprise d'insertion située à Auvillers les Forges. A ce jour, la réponse de cet établissement est qu'il est possible de réparer le petit et gros électroménager selon l'état avec la fourniture d'un devis. Un courrier a été transmis, en ce sens, à la personne intéressée.

Possibilité de déplacer un passage piéton en bas de la rue Jules Perlaux ?

Monsieur Muccilli explique que remonter l'emplacement de ce passage ne serait pas pertinent. L'expérience démontre que les piétons traversent fréquemment au plus court, c'est-à-dire à l'endroit où il est situé actuellement. Enfin, pour monter la rue Jules Perlaux, les véhicules sont pratiquement à l'arrêt, ce qui réduit considérablement le danger.

Plainte sur la vitesse excessive avenue Victor Hugo et dangerosité de certains camions (grumiers) en centre ville ?

Monsieur Bernier indique que des aménagements sont en cours (installation de feux récompense) , qu'une demande a été faite par le Maire pour l'installation d'un radar mais que les services préfectoraux n'ont pour l'instant pas retenu cette proposition. M. Bernier ajoute qu'il est possible d'envisager une règle supplémentaire sur cette avenue : interdiction de doubler.

En ce qui concerne les grumiers, la ville de Fumay ne peut réglementer la traversée car ces véhicules empruntent 2 voies départementales, soit le D 8051 et la D7, ce qui donc du ressort du Département.

Quartier insalubre et véhicule mal garé au Terne de la Haye ?

Monsieur MUCCILLI se propose de se rendre sur place afin de constater cette insalubrité. A ce jour, le nettoyage a été réalisé et des passages plus fréquents de l'équipe concernée sont instaurés.

En ce qui concerne le véhicule mal garé, le poste de police en sera informé.

Installation d'aires de jeux ?

Ce dossier est en cours de réflexion et fera l'objet d'une étude financière en temps et en heure.

Défaut d'éclairage rue des déportés et contestation de l'emplacement du panneau Stop face à la passerelle ?

Ce dysfonctionnement d'éclairage sera vu par le service Voirie. En ce qui concerne le panneau stop, son emplacement ne sera pas modifié mais le stationnement gênant sera à surveiller afin de permettre une meilleure visibilité.

Constat de rues dégradées (Paul Plançon, Méhul, Dr Lefebvre, Marcel Sembat et l'impasse de l'école centre ?

Un recensement général des rues est en cours de réalisation et fera l'objet de remise en état avec une priorisation des réparations..

Problème sur l'enlèvement des ordures ménagères

L'inquiétude est surtout constatée dans la rue des déportés car les habitants déposent leurs poubelles en haut de celle-ci, ce qui génèrent une insalubrité et la présence de rats. Le fait de collecter les ordures ménagères tous les 15 jours au lieu de chaque semaine interroge sur la multiplication des déchets sauvages. Un container ne serait-il pas souhaitable au niveau de l'impasse de la Tour ?

Une réflexion avec la Communauté de Communes est en cours La mise en place de containers a déjà été effectuée il y a quelques années et a engendré des dépôts hors déchets ménagers tels que vélo etc... Ce qui a automatiquement abouti à l'enlèvement des ces containers. Le maire indique qu'il est absolument nécessaire de trier mieux afin de pouvoir garder la gratuité de la taxe d'ordures ménagères. Pour certaines situations, les problèmes seront transmis au service Environnement de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse afin de pouvoir apporter une solution.

Le ramassage des encombrants relève également de la Communauté de Communes qui a mis en place un système d'enlèvement gratuit pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

Dangerosité due au toit dégradé des garages face à l'Hôtel des Roches entraînant des chutes de ciment sur le sol ?

Un courrier sera transmis au propriétaire afin qu'il procède à une mise en sécurité ainsi qu'au nettoyage de l'ancien parking à proximité de l'Hôtel.

Jardin des souvenirs et cimetière mal entretenus ?

Jardin des souvenirs : Il est constaté, encore une fois, un manque d'application de la réglementation sur ce lieu qui est du ressort de certaines personnes allant s'y recueillir même si les services de la commune ont procédé à plusieurs rappels en ce sens (objets et fleurs non permis).

Le cimetière : En ce qui concerne les allées au cimetière, la pousse des mauvaises herbes pose problème depuis l'interdiction de produits phytosanitaires. Dans le cadre du marché avec l'AFEIPH lié à la propreté de la Ville, la municipalité étudie la possibilité d'intégrer l'entretien du cimetière dont la surface représente 8 000 m². Il est rappelé que l'entretien des tombes et de ses pourtours reste à la charge des familles des défunts.

Futur funérarium

Ce bâtiment est la propriété de M. Roblès mais certaines mal façons ont ralenti son ouverture qui devrait être très prochaine (à noter : il est en fonction depuis cette réunion).

Suite à ces questions/réponses, le Maire remercie l'assemblée pour sa présence et l'intérêt porté aux affaires de la Ville puis il souhaite une bonne soirée à chacun.